

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 05 décembre 2024

| Nombre de membres | |
|--|----|
| Art L2121-2 code des collectivités territoriales : | 35 |

Liste des délibérations examinées affichée le 09 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Pascale ROTIVEL à Christophe GODIGNON, Fabienne TIRTIAUX à Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

INSTALLATION D'UN NOUVEAU
CONSEILLER MUNICIPAL

Délibération : 12.2024.138

Transmis en préfecture le : 09/12/2024

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

Monsieur Philippe Masson, élu sur la liste « Saint-Genis Notre Ville Notre Avenir », a présenté par courrier reçu en mairie le 3 octobre 2024, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Madame la préfète a été informée de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.»

Madame Maryse Fiore a donc été appelée à remplacer Monsieur Philippe Masson, mais elle a fait connaître par courrier reçu en mairie le 10 octobre qu'elle ne souhaitait pas siéger au conseil municipal. Madame la Préfète a été de nouveau informée de cette démission. Monsieur Christophe Godignon est donc appelé à remplacer Madame Maryse Fiore au sein du conseil municipal, il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des démissions de Monsieur Philippe Masson et de Madame Maryse Fiore, et de l'installation de Monsieur Christophe Godignon en qualité de conseiller municipal.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.